



COMMUNE DE SOLEMONT

PROCÈS-VERBAL

du Conseil Municipal

Séance du 5 juin 2026



Date et heure : Vendredi 05 juin 2026 à 20h40

Lieu : Salle du conseil municipal, Mairie de Solemont

Convocation : Adressée le 01^{er} juin 2026 conformément à l'article L. 2121-10 du CGCT, affichée en mairie le même jour

Effectif légal du conseil : 11 conseillers municipaux

Membres présents : 9 conseillers municipaux

Membres absents excusés : 2 conseillers municipaux (procurations données)

Suffrages exprimables : 11 (procuration comprise)

Conseillers municipaux présents :

CAYET Stéphane, ERARD Georges, DENEUBOURG Francine, TERRASSON Sylvie, GUITTARD Jean-Michel, PARISSEAUX Stéphanie, GETTE Frédéric, OLLIVIER Léa, MANGE-TANTI Lucien.

Absent excusé (avec procuration) :

LECOCQ David, qui a donné procuration à OLLIVIER Léa ; CHAIGNAT Magalie, qui a donné procuration à CAYET Stéphane.

Le quorum est atteint : 9 membres présents auxquels s'ajoute 2 procurations, soit 11 suffrages exprimables sur 11 membres en exercice. La séance peut valablement se tenir conformément aux articles L. 2121-17 et L. 2121-20 du CGCT.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Désignation du secrétaire de séance
- 2/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 avril 2026
- 3/ Délibération n° 2026/06/01 – Vote du Compte Financier Unique 2025 du lotissement de la commune
- 4/ Délibération n° 2026/06/02 – Désignation des délégués pour la représentation de la commune à l'assemblée générale de l'Agence de Développement et d'Urbanisme
- 5/ Délibération n° 2026/06/03 – Attribution du lot de bois communal
- 6/ Délibération n° 2026/06/04 – Instauration du télétravail au profit de la secrétaire générale de mairie
- 7/ Délibération n° 2026/06/05 – Autorisation donnée au Maire de solliciter le soutien financier auprès du Département pour les travaux de réalisation de trottoirs rue de la Barbèche à Solemont
- 8/ Divers



1. Désignation d'un secrétaire de séance

En application de l'article L. 2121-15 du CGCT, le conseil municipal désigne parmi ses membres un secrétaire chargé de la rédaction du procès-verbal.

Le président de séance soumet la candidature de M. Lucien MANGE--TANTI. Le conseil l'adopte à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le procès-verbal de la séance du 25 avril 2026 est approuvé à l'unanimité, sans observation.

Résultat du vote : 11 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION — ADOPTÉ

3. Délibération n° 2026/06/01 — Approbation du CFU 2025 du lotissement

Résultats du CFU 2025 présenté :

- Fonctionnement — Résultat de clôture : - 118 070,23 €
- Investissement — Résultat de clôture : 88 058,95 €

Une correction du compte 1068 mouvementé à tort sur exercice antérieur est opérée (écriture D 1068 / C 100 pour 713,07 €), la clôture de ce budget au 31/12/2025 ayant été actée par délibération du conseil municipal n° 2025/12/07 du 2 décembre 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le CFU 2025 du lotissement et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : 9 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION — ADOPTÉ

CAYET Stéphane s'étant retiré et sa procuration de CHAIGNAT Magalie n'étant pas comptabilisée, conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT

4. Délibération n° 2026/06/02 — Désignation des délégués à l'assemblée générale de l'ADU

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Solemont est intégrée de plein droit au périmètre de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) depuis le 1er janvier 2017. L'Agence de Développement et d'Urbanisme (ADU), association créée en 1990 et financée par des fonds publics, accompagne les communes dans leurs projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire, notamment l'élaboration du SCoT Nord Doubs, l'élaboration des PLU et cartes communales, la réalisation d'analyses et statistiques, l'apport de conseils pour des programmes de construction, ainsi que l'accès à des ressources, bases de données et fonds documentaires.

La participation financière à l'adhésion de la commune à l'ADU s'élève à 0,60 € par habitant, soit un coût de 78,60 € pour Solemont.

Le Conseil municipal est invité à désigner deux élus pour le représenter en assemblée générale.

Monsieur GUITTARD Jean-Michel et Madame PARISSEAUX Stéphanie se portent candidats.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne Monsieur GUITTARD Jean-Michel en qualité de délégué titulaire et Madame PARISSEAUX Stéphanie en qualité de déléguée suppléante pour représenter la commune à l'assemblée générale de l'ADU.

Résultat du vote : 11 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION — ADOPTÉ

5. Délibération n° 2026/06/03 — Attribution du lot de bois communal

Monsieur le Maire rappelle que, suite aux travaux effectués par PMA sur la zone de captage immédiat (parcelle A 458), du bois communal a été coupé et laissé sur place.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'offre de la société ADL Multiservices, représentée par Monsieur Alexandre DE LUCCA, pour l'achat de ce lot de bois au prix de 15 € le stère.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la proposition de l'entreprise ADL Multiservices. Il est précisé qu'une facture et un titre de recette seront émis, et que ce produit communal sera inscrit au compte 7023 (menus produits forestiers) du budget communal.

Résultat du vote : 11 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION — ADOPTÉ

6. Délibération n° 2026/06/04 — Instauration du télétravail au profit de la secrétaire générale de mairie

Monsieur le Maire expose qu'à l'issue de son mi-temps thérapeutique, Madame Valérie BERNARD pourrait exercer une partie de ses fonctions en télétravail, à sa convenance, à raison de deux demi-journées flottantes par semaine. Il rappelle que le télétravail bénéficie aux agents des mêmes droits et obligations que ceux exerçant sur leur lieu d'affectation, que l'employeur prend en charge les coûts directement liés à son exercice (matériels, logiciels, abonnements, communications). L'avis du CST / CDG25 a été sollicité en urgence avant cette séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De l'instauration du télétravail pour la secrétaire générale de mairie à compter du 11 juin 2026 ;
- De la validation des critères et modalités d'exercice du télétravail tels que définis ci-dessus ;
- De l'inscription des crédits correspondants au budget.

Résultat du vote : 11 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION — ADOPTÉ

7. Délibération n° 2026/06/05 — Demande de subvention au Département du Doubs

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de création d'un trottoir rue de la Barbèche sont estimés, sur la base d'un devis, à 19 190 € HT, soit 23 028 € TTC. Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Département du Doubs à hauteur de 25 %.



Plan de financement prévisionnel :

- Subvention du Département (25 %) : 4 797,50 €
- Fonds propres de la commune : 14 392,50 €
- Total HT : 19 190,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise le Maire à solliciter le soutien financier du Département du Doubs ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel ;
- S'engage à réaliser et à financer les travaux de création de trottoir rue de la Barbèche ;
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention ;
- S'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Résultat du vote : 11 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION — ADOPTÉ

8. Questions diverses

Madame Stéphanie PARISSEAUX évoque le passage à l'éclairage LED des lampadaires communaux ; certains lampadaires demeurent non fonctionnels malgré un remplacement récent d'ampoules et de fusibles. Il apparaît préférable d'attendre le passage au LED, selon les délais de mise en œuvre, plutôt que de procéder à de nouveaux remplacements ponctuels.

Madame Stéphanie PARISSEAUX informe le Conseil que les éventuelles aides accordées aux habitants dans le cadre de travaux de rénovation énergétique relèvent de délibérations propres à Pays de Montbéliard Agglomération (PMA).

Monsieur Lucien MANGE-TANTI signale un point noir dans l'éclairage public rue de la Barbèche, entre les n° 1 et n° 5. Madame Sylvie TERRASSON et Monsieur Frédéric GETTE signalent également un point noir rue de l'Église.

Madame Léa OLLIVIER propose de lancer un appel à candidatures, en privilégiant si possible une personne extérieure au Conseil, afin de relancer l'association de la Saint-Michel.

Madame Sylvie TERRASSON relance la question de la mise en place d'un service communal payant d'évacuation des déchets verts à domicile, assuré par l'employé communal.

Monsieur le Maire, Stéphane CAYET, fait état d'attaques de corbeaux contre les vitrages de la mairie, ainsi que ceux de l'ancienne école.

Clôture de la séance :

L'ordre du jour étant épuisé, M. Stéphane CAYET lève la séance à 21h40.

Le présent procès-verbal, dressé conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, est signé par le maire et le secrétaire de séance.

Signatures

Le Maire Stéphane CAYET 	Le Secrétaire de séance Lucien MANGE--TANTI
---	---

